L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DES ANNONCES JUDICIAIRES.—NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 10 AVRIL 1846.

PUBLIÉ PAR
MAGNE & WEISSE.
No. 81, rue de Chartres.

CONDITIONS DE L'ABEILLE
[illegible] $12
[illegible] $ 5
[illegible] 50 cents
[illegible] 25 cents

ANNONCES.—Une partie par ligne pour les premières insertions, et cinquante [illegible] pour chaque insertion subséquente. Aucune annonce ne [illegible] pour moins d'une partie par ligne.

Les annonces [illegible] seront payées par mois. Les annonces [illegible] seront payées par ligne, pour chaque insertion.

Les annonces [illegible] seront payées au taux de trois [illegible] par ligne.